

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

MARS 1900

No. 3

NOTRE-DAME DE SAINTE-FOYE

Le promontoire où est assis le vieux Québec n'est que la pointe orientale d'un plateau élevé, long de trois lieues, large, vers le centre, de deux milles environ, et terminé à l'ouest par le Cap-Rouge.

Sainte-Foye a, pendant deux siècles, partagé seule (1) avec la ville de Champlain ce site à la fois magnifique et glorieux, d'où l'œil embrasse un des plus beaux panoramas du monde et où l'on rencontre à chaque pas les vestiges d'une histoire.

Les édits et ordonnances de 1721 (2) donnent pour limites à la paroisse " une lieue et demie tant sur le fleuve Saint-Laurent que sur la route de Saint-Michel dite de Saint-Jean, à prendre sur le fleuve depuis les terres de Saint-Michel et sur la dite route depuis le ruisseau Prévost jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, et les profondeurs de la paroisse qui n'étaient que d'environ soixante dix arpents du côté du nord-est, à prendre du bord du fleuve, seront augmentées des terres de Pierre et André Hamel, etc."

(1) Depuis le milieu de ce siècle, la paroisse de Saint-Colomb de Sillery s'y est taillé un beau domaine (Voir *Edits et ordonnances* de 1856). Un peu plus tard Saint-Félix du Cap Rouge en a pris une bouchée (Voir *Edits et ordonnances* de 1872. En réalité le décret remontait à 1860 mais n'a été publié qu'en 1872).

(2) Voir *Liste des municipalités dans la province de Québec*, compilée par C. E. Deschamps, 1886, p. 403. Dans le *Dictionnaire de l'ancien droit canadien* de Justin McCarthy, ces bornes sont reproduites avec quelques modifications, postérieures à 1721. Une copie de l'ordonnance nous a été fournie par M. G.-M. Fairchild.